

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
07 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alexandre BRETEL**, Maire,

Date de la convocation du conseil municipal : **30/04/2026**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **16** Votants : **17**

Membres présents : MM AUTIER – BRETEL – CANY – CASTAING – COULY – DABJAT – DUBOË – DUPONT – FARGEOT – GUILLOT C – GUILLOT D – JAY –MALARD J-F –MELLERIN – TRIMOULET – VERGNAUD, *conseillers municipaux*.

Membres absents excusés : LAPIERRE – LEROY – MALARD S –

Pouvoirs : MALARD Sylvain donne pouvoir à MALARD Jean-François

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Mireille VERGNAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal envoyé à l'assemblée.

Le procès-verbal du précédent conseil est **APPROUVÉ** par l'ensemble de l'assemblée.

Ordre du jour

- Délib. 2026.36 les dépenses à imputer au compte 6232 du budget « fêtes et cérémonies »
 - Délib. 2026.37 Désignation bénévoles comité communal feux de forêt (CCFF)
 - Délib. 2026.38 Modification tableau des effectifs
 - Délib. 2026.39 Modification statuts ATD
 - Délib. 2026.40 Tableau révision de loyer
 - Délib. 2026.41 Demande de subvention association
 - Désignation des délégués de la commission de contrôle électorale
- Questions diverses

2026.36 LES DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 DU BUDGET « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par l'assemblée délibérante d'une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à prendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose que soient prises en charges, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- ☞ D'une manière générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant traits aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques par exemple les spectacles et cinéma pour les enfants à Noël, et les diverses prestations servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas communaux et les frais liés à l'organisation de réunions communales ;
- ☞ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- ☞ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- ☞ Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou manifestations ;

Entendu la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉCIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonie » dans la limite des crédits repris au budget communal.

2026.37 DÉSIGNATION BÉNÉVOLES COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT (CCFF)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2026.37 désignant les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêt :

Monsieur Jean-Louis CABANAC
Monsieur Claude CABANAC
Monsieur Bernard GUILLOT
Monsieur Michel FLORENTY
Monsieur Guy LAVESQUE
Monsieur Jean-Didier PAJOT
Monsieur Denis SEAUT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. GUILLOT Michel d'intégrer les bénévoles

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE de nommer en qualité de bénévoles M. Michel GUILLOT.

Monsieur Cédric LAPIERRE rejoint l'assemblée à 19h15

2026.38 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le tableau des promotions interne ;

Vu l'arrêté du centre de gestion portant la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie — sans quotas n° A 2025 1 1 1.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L523-1, L523-3, L523-4, L523 5 et L523-6.

Vu le décret n° O2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu la réorganisation du service administratif de la Mairie, il convient de renforcer les effectifs du secrétariat de la Mairie,

Considérant la nécessité de créer un poste à temps complet pour assurer les fonctions d'adjoint administratif de catégorie C1,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Considérant la titularisation d'un agent rédacteur, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Postes	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B 1	2	2	35h00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C 3	1	0	35h00
Adjoint administratif	C 1	2	1	35h00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		5	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C 3	1	1	35h00
Agent de maîtrise	C 3	3	3	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C 2	1	1	28h52
Adjoint technique	C 1	5	4	35h00
Adjoint technique	C 1	1	1	20h30
Adjoint technique	C 1	1	1	24h67

TOTAL FILIERE TECHNIQUE		12	11	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C 3	1	1	35h00
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C 2	1	1	35h00
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	1	
TOTAL GENERAL		19	16	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint Médard de Mussidan, chapitre 012, articles 64.

2026.39 APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORODOGNE (ATD24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération 21/10/1983.

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

- **Représentant Titulaire** : par défaut, le Maire, membre titulaire de droit,
- **Représentant Suppléant** désigné M. Serge FARGEOT

Par défaut :

- pour les communes et EPCI un élu de l'organe délibérant désigné(e) dans l'ordre du tableau
- pour les syndicats un élu du comité syndical

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

2026.40 RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue 4 logements (dont 1 conventionné) et qu'il est possible de réviser les loyers sur la base de la variation de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) comme précisé dans les baux respectifs.

Révision des loyers à partir du 1^{er} mai 2026

Adresse	Loyer actuel	Nouveau loyer
11 bis rue Henri Feytou	500 €	505.20 €
3 rue de la Mairie	450 €	453.55 €
24 bis rue de la Paix	500 €	503.94 €

Monsieur le Maire rappelle que les locaux professionnels sont soumis à l'ILC (Indice des locaux commerciaux) ou ILAT (l'indice du loyer des activités du tertiaire) fixés par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'augmenter les loyers des logements communaux suivant la révision des loyers ci-dessus présentée conformément aux baux respectifs.

DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation des loyers des locaux professionnels cette année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.

2026.41 ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention du « clubs des amis » d'un montant de 250€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'attribuer la subvention suivante pour un montant total de 250€

DÉCIDE d'inscrire cette subvention au budget 2026.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de désigner les délégués de la commission de contrôle de la liste électorale. Monsieur le maire a contacté les anciens délégués, ils ont tous donné leur accord pour être reconduit, comme suit :

Conseillers municipaux

- Titulaire : CASTAING Fernand
- Suppléant :

Délégués de l'administration

- Titulaire : M. BAL Thierry
- Suppléant : Mme MALARD née GRANDCOING Nicole

Délégués du tribunal

- Titulaire : GUILLAUMARD née BATISSOU Béatrice
- Suppléant : LAURIERE Raymond, Michel

Il faut désigner un délégué suppléant au nom des conseillers municipaux, Mme DUPONT Danielle se propose. L'assemblée valide l'ensemble des délégués.

QUESTIONS DIVERSES

Point travaux

- Rencontre des différents partenaires de la voirie avec l'unité territoriale, la régie 24, le SDE 24.
- Rencontre avec M. REVIDAT de l'ATD 24, pour le pont des Gavardies, vérification de l'aplomb du jambage du mur.
- Les travaux de l'agrandissement des ateliers derrière la salle des fêtes avancent bien.

- MM. Autier et Cany vont faire un tour des routes pour faire un état des lieux avant de voir avec l'ATD pour définir le marché de voirie 2026.
- La rue des jardins : concernant la voirie, il faut attendre que les températures nocturnes soient plus hautes, pour effectuer les reprises. De plus, une recherche de solutions est en cours concernant la sécurisation des carrefours de la rue des jardins. Enfin les clôtures endommagées vont être réparées aux beaux jours, par les entreprises mises en cause.
- Contact avec le SDE pour la suite des travaux d'enfouissement des réseaux dans le bourg.

Achat en urgence d'une sono pour les commémorations et cérémonies de la commune, qui sera testée demain pour cérémonie du 8 mai.

CCAS

Début de semaine, 1^{ère} réunion du CCAS qui s'est bien déroulée, la commission est complète. Suite à cette réunion, Mme Vergnaud a contacté Cassiopéa afin de définir le thème de la prochaine réunion destinée aux administrés, qui se déroulera le 11 septembre 2026 sur le thème du sommeil.

De plus, il a été décidé de proposer une nouvelle formule pour le repas des aînés qui connaît une baisse de fréquentation depuis quelques années :

- un repas mais au printemps le 4 avril 2027.

Mme Pauline LEROY rejoint l'assemblée à 19h47

- le 24 janvier 2027 un thé dansant avec galettes des rois, Mme VERGNAUD va contacter la SACEM et la SPREE pour connaître les tarifs si trop cher, il y aurait des jeux de sociétés.

Street art

Monsieur le maire rappelle la proposition de l'association All bord family, de réaliser des fresques sur des murs non valorisés.

Élection sénatoriale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation de faire le prochain conseil le 5 juin 2026 avant 20 heures, afin d'élire les délégués des conseillers municipaux. Il faut 5 titulaires et 3 suppléants. Il demande de se faire connaître avant le prochain conseil. Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026 à Périgueux prévoir d'être disponible toute la journée.

Déménagement archives cherche volontaires

Monsieur le maire demande s'il y aurait des volontaires pour descendre toutes les archives dans le nouveau local. Proposition de fixer plusieurs jours, et chacun s'inscrit en fonction des disponibilités.

Devis Revet'Métal

Monsieur le maire informe le conseil qu'un devis a été signé pour refaire les arrêts de volets de la mairie pour un montant de 708€.

Demande de subventions d'associations.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention des parents d'élèves du collège de Mussidan. Lors de la réunion d'adjoints il a été évoqué de prêter la salle des fêtes gratuitement pour des réunions, mais pas de subvention pécuniaire.

Repas de la fête à St Médard

Habituellement lors de la fête à St Médard le repas du samedi midi est offert par la municipalité aux administrés de la commune, ce sont les conseillers qui l'organisent et font le service.

De plus le président actuel du comité des fêtes souhaite arrêter ses fonctions, si vous connaissez des personnes intéressées pour suppléer, il faut se manifester auprès du comité avant le 26 juillet 2026, date de la prochaine assemblée générale.

Achat terrain ancien inter

Signature de l'acte chez le notaire lundi 11 mai 2026 après-midi.

Réaménagement de table salle du conseil

Tables de la Dryade pour mettre à la place de la grande table de la salle du conseil afin de pouvoir garder la configuration en carré.

Pump track

Proposition d'un jeune de la commune de créer un terrain de pump track, possibilité de subvention auprès de la fédération. Le projet est à étudier ultérieurement.

Plantation du mai

Monsieur le Maire demande de fixer la date de la plantation du mai, la date retenue est le vendredi 29 mai à 18h30, plantation d'un if et d'un mat pour mettre les 19 drapeaux et la pancarte.

Centre départemental de santé

Il demande de mettre un composteur pour l'usage du cabinet médical, M. Stéphane AUTIER voit avec le SMD3.

Association de Vauclaire

Mme JOSEPH association accueil de suicidé demande de revenir au Trieur

Demande des ambulanciers

Place ambulance devant le cabinet de kiné

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38

Le Maire,

Secrétaire de séance,